



Communauté de Communes
Cœur et Coteaux du Comminges

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUNI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	suppléant ou procuration
1	AGASSAC	LACOSTE	Victoria	Procuration à C Vouigny
2	ALAN	GUILHOT	Jean-Luc	Absent
3	AMBAX	ALLARD	Pierre	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	FITTE	Michel	Présent
7	AURIGNAC	BERTRAND	Philippe	Procuration à P Lagrange
8	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves – Pierre	Présent
10	BACHAS	CHEYLAT	Hervé	Présent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Absent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Présent
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Présente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à M Castex
19	BOULOGNE SUR GESSE	MEDEVIELLE	Pierre	Procuration à J Adoue
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	LOISEAU	Gérard	Présent
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	Présente
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	MATTIONI	Rémédios	Présent
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Josiane	Procuration à J Ader
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	BRANGER	Pierre	Présent
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent

36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par JC Lajous
37	ESTANCARBON	FABE	Jean-Paul	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	DUCASSE	Moïse	Absent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Présent
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	BRINGUIER	Francisca	Présente
46	LABASTIDE-PAUMES	CHARLAS	Gabriel	Absent
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent – (sortie temporaire délibération PCAET)
48	LANDORTHE	BRUNET	Jeanine	Présente
49	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
50	LARCAN	CABARE	Lucien	Présent
51	LARROQUE	REY	Michel	Suppléé par J Mallet
52	LATOUE	FERAUT	Jacques	Présent
53	LE CUING	LACROIX	Nathalie	Suppléée par P Vincent
54	LECUSSAN	ENTAJAN	Armand	Absent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Procuration à JP Manent-Manent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	CARAOUÉ	François	Présent
61	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	Présent
62	L'ISLE EN DODON	LASSERRE	Guy	Absent
63	L'ISLE EN DODON	RASPAUD	Pierre	Absent
64	LODES	BAQUE	Jean	Présent
65	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
66	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Suppléée par JP Bistos- Vaysse
67	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Absent
68	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Procuration à D Pitout
69	MIRAMONT DE COMMINGES	LACOMME	Camille	Suppléé par MF Danflous
70	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Procuration à M Duprat
71	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
72	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Absent
73	MONTESQUIEU-GUITTAUT	BEAUCHET	Patrick	Présent
74	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Procuration à D Sabathe
75	MONTMAURIN	BELAIR	Sylvia	Présente
76	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
77	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
78	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
79	MONTREJEAU	FENARD	Pierrette	Procuration à M Dumoulin
80	MONTREJEAU	LORENZI	Guy	Procuration à P Brillaud
81	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
82	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
83	NENIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
84	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à E Boubée
85	PEGUILHAN	BROCAS	Michel	Présent
86	PEGUILHAN	CASTEX	Marc	Présent
87	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Procuration à JM Losego
88	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
89	POINTIS-INARD	PUISSEGUR	Jean-Louis	Absent
90	PONLAT-TAILLEBOURG	DOUCEDE	Patrick	Présent
91	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
92	REGADES	GASTO	Marlène	Procuration à L Cabare
93	RIEUCAZE	MAYLIN	Claudette	Présente
94	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent

95	<i>SAINT-ANDRE</i>	de GALARD	Jean	Suppléé par E Raulet
96	<i>SAINT-ELIX SEGLAN</i>	ADER	Danielle	Présente
97	<i>SAINT-FERREOL</i>	BOUAS	Thierry	Absent
98	<i>SAINT-FRAJOU</i>	DAVEZAC	Alain	Présent
99	<i>SAINT-GAUDENS</i>	BRUNET	Corinne	Procuration à P Gaspin
100	<i>SAINT-GAUDENS</i>	CAZES	Josette	Présente
101	<i>SAINT-GAUDENS</i>	de ROSSO	Stéphanie	Procuration à B Malet
102	<i>SAINT-GAUDENS</i>	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
103	<i>SAINT-GAUDENS</i>	GASTO-OUSTRIC	Magali	Présente
104	<i>SAINT-GAUDENS</i>	GUILLERMIN	Joël	Procuration à M Jamain
105	<i>SAINT-GAUDENS</i>	HEUILLET	Eric	Présent
106	<i>SAINT-GAUDENS</i>	ISASI	Manuel	Présent
107	<i>SAINT-GAUDENS</i>	JAMAIN	Michel	Présent
108	<i>SAINT-GAUDENS</i>	LACROIX	Robert	Présent
109	<i>SAINT-GAUDENS</i>	LEPINAY	Jean-Raymond	Présent
110	<i>SAINT-GAUDENS</i>	LOUIS	Yves	Présent
111	<i>SAINT-GAUDENS</i>	MALET	Béatrice	Présente
112	<i>SAINT-GAUDENS</i>	MOUNIELOU	Catherine	Procuration à L Cortinas
113	<i>SAINT-GAUDENS</i>	NASSIET	Yvon	Procuration à R Lacroix
114	<i>SAINT-GAUDENS</i>	NAVARRÉ	Annie	Procuration à C Ricoul
115	<i>SAINT-GAUDENS</i>	PINET	Alain	Procuration à JY Duclos
116	<i>SAINT-GAUDENS</i>	PITOT	Jean-Luc	Absent
117	<i>SAINT-GAUDENS</i>	PONS	Dominique	Procuration à E Heuillet
118	<i>SAINT-GAUDENS</i>	RAULET	Isabelle	Procuration à J Subra
119	<i>SAINT-GAUDENS</i>	RICOUL	Céline	Présente
120	<i>SAINT-GAUDENS</i>	RIERA	Evelyne	Procuration à M Isasi
121	<i>SAINT-GAUDENS</i>	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à M Gasto-Oustric
122	<i>SAINT-GAUDENS</i>	SUBRA	Jean	Présent
123	<i>SAINT-IGNAN</i>	ROUEDE	Elisabeth	Excusée
124	<i>SAINT-LARY-BOUJEAN</i>	FARRE	Régis	Procuration à J Lacroix
125	<i>SAINT-LAURENT-SUR-SAVE</i>	PITOUT	Daniel	Présent
126	<i>SAINT-LOUP EN COMMINGES</i>	BOUZIGUES	Denis	Présent
127	<i>SAINT-MARCET</i>	MILLET	Chantal	Présent
128	<i>SAINT-PE-DELBOSC</i>	FORTASSIN	Jean-Pierre	Absent

8				
12 9	SAIN-PLANCARD	MALLET	Alfred	Présent
13 0	SALHERM	TARRAUBE	Bernard	Présent
13 1	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
13 2	SAMOUILLAN	CHRETIEN	Michel	Procuration à JR Lepinay
13 3	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
13 4	SARREMEZAN	MARC	Sandrine	Présent
13 5	SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
13 6	SAVARTHES	GILLY	Martine	Suppléée par P Gaspin
13 7	SEDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
13 8	TERREBASSE	FAURE	Thomas	Absent
13 9	VALENTINE	PUISSEGUR	André	Procuration à F Bringuier
14 0	VILLENEUVE DE RIVIERE	PLUMET	Claude	Présent
14 1	VILLENEUVE DE RIVIERE	SAFORCADA	Pierre	Absent
14 2	VILLENEUVE DE RIVIERE	SUBRA	Emilie	Procuration à E Sansonetto
14 3	VILLENEUVE-LECUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Est nommé secrétaire de séance : E Sansonetto

*En ouverture de séance **LE PRESIDENT** indique :*

- 1- *après le vote du procès-verbal du 25 avril 2017, la feuille de signatures circulera dans la salle*
- 2- *les budgets présentés au cours de cette séance sont installés en fond de salle pour signatures des élus en fin de séance*
- 3- *le projet de délibération n°45 portant sur la première décision modificative du budget principal a été modifié. Un nouveau projet était joint à l'envoi du conseil communautaire.*
- 4- *les boîtiers électroniques de vote seront mis en opération lors d'une prochaine séance, après adoption du règlement intérieur.*

LE PRESIDENT donne lecture de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DU 25 AVRIL 2017

Le **PRESIDENT** demande s'il y a des commentaires à faire sur le procès-verbal du 25 avril 2017.

Aucun commentaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est soumis au vote.

POUR : 111

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

ARRIVEES de
JY DUCLOS (procuration de A Pinet)
L BRIOL
D BOUZIGUES
P DOUCEDE

PRESENTATION CABINET STRATORIAL

Monsieur Stéphane Guérin du Cabinet Stratorial présente l'analyse rétrospective et prospective de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

M GASTO-OUSTRIC demande que le document présenté soit transmis dès le lendemain par mail à tous les élus.

Avant d'ouvrir le débat, **LE PRESIDENT** remercie Monsieur Guérin pour son intervention.

ARRIVEE DE
J CAZES

LE PRESIDENT ajoute que différents groupes de travail communautaires ont travaillé sur les problématiques soulevées par cette étude. Un certain nombre de décisions seront à prendre avant la fin de l'année sur l'exercice des compétences, la fiscalité.

P LAGRANGE demande s'il est prévu un débat en conseil communautaire sur le FPIC. Certaines décisions doivent être prises avant mi-juillet.

LE PRESIDENT propose que ce sujet soit abordé en groupe de travail pour être présenté au conseil communautaire de juillet.

M GASTO-OUSTRIC ajoute que ce sujet a déjà été évoqué en commission finances. Sur les petites communes, ce fonds représente un véritable bol d'air.

JR LEPINAY dit que le FPIC 2017 est un pur effet d'aubaine. Les conditions de répartition ont changé : alors qu'en 2016 certaines communes contribuaient au FPIC, cette année elles perçoivent même des versements. Des communes font trente-deux fois plus que d'autres. Il est difficile de ne pas

envisager une nouvelle répartition face à ces inégalités. Il est important de faire des propositions au conseil du 10 juillet pour ne pas bloquer la situation en 2017. Deux questions se posent : 1) au regard de la situation communautaire, faut-il retoucher l'équilibre communauté/communes, 2) sur la part communale, les communes ont deux mois pour délibérer (fin septembre). si rien n'est fait, la situation restera bloquée pour cet exercice 2017. Le groupe d'élus minoritaire peut faire une proposition de répartition pour le conseil du 10 juillet.

LE PRESIDENT dit qu'il est favorable à toutes propositions.

M GASTO-OUTRIC présente les comptes 2016 avant de les soumettre au vote.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL - CC DU SAINT GAUDINOIS
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu la délibération en date du 06/07/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget

Vu la délibération en date du 15/12/2016 approuvant la Décision Modificative N°2 du budget

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		337 067.04		899 316.16
Opération de l'exercice 2016	18 613 161.31	18 542 340.29	1 952 686.24	1 378 091.90
<i>totaux</i>	<i>18 613 161.31</i>	<i>18 879 407.33</i>	<i>1 952 686.24</i>	<i>2 277 408.06</i>
Résultat de clôture		<i>266 246.02</i>		<i>324 721.82</i>
Reste à réaliser			98 058.94	15 944.00
Totaux cumulés avec RAR				242 606.88
Résultat définitifs avant affectation		266 246.02		324 721.82

POUR : 91

CONTRE :

ABSTENTIONS : 24

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU COMMINGES
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL CC PORTES DU COMMINGES
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 01/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu la délibération en date du 06/09/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget

Vu les délibérations en date du 13/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°3 et 4 du budget

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		233 690.81	508 349 .64	
Opération de l'exercice 2016	1 806 969.22	2 027 536.04	959 766.21	1 024 784.32
<u>totaux</u>	<u>1 806 969.22</u>	<u>2 261 226.85</u>	<u>1 468 115.85</u>	<u>1 024 784.32</u>
Résultat de clôture		<u>454 257.63</u>	<u>443 331.53</u>	
Reste à réaliser			188 684.19	316 000.22
Totaux cumulés avec RAR		454 257.63	316 015.50	
Résultat définitifs avant affectation		454 257.63	443 331.53	

POUR : 95
CONTRE :
ABSTENTIONS : 20
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES NEBOUZAN-RIVIERE-VERDUN
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL – CC NEBOUZAN-RIVIERE-VERDUN
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 10/05/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		755 293.80		701 440.13
Opération de l'exercice 2016	4 112 750.71	3 824 915.85	172 832.12	127 545.16
<i>totaux</i>	<i>4 112 750.71</i>	<i>4 580 209.65</i>	<i>172 832.12</i>	<i>828 985.29</i>
Résultat de clôture		<i>467 458.94</i>		<i>656 153.17</i>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		467 458.94		656.153.17
Résultat définitifs avant affectation		467 458.94		656 153.17

POUR : 90

CONTRE :

ABSTENTIONS : 25

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOULONNAIS
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL CC DU BOULONNAIS
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 06/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu la délibération en date du 29/09/2016 approuvant la Décision Modificative N°1 du budget,

Vu les délibérations en date du 14/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°2 à 5 du budget,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		1 425 227.86	233 586.71	
Opération de l'exercice 2016	2 002 887.65	2 006 408.37	910 920.54	792 537.87
<i>totaux</i>	<i>2 002 887.65</i>	<i>3 431 636.23</i>	<i>1 144 507.25</i>	<i>792 537.87</i>
Résultat de clôture		<i>1 428 748.58</i>	<i>351 969.38</i>	
Reste à réaliser			324 187.59	215 733.93
Totaux cumulés avec RAR		1 428 748.58	460 423.04	
Résultat définitifs avant affectation		<i>1 428 748.58</i>	<i>351 969.38</i>	

POUR : 92
CONTRE :
ABSTENTIONS : 23
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AURIGNAC
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

BUDGET PRINCIPAL- CC TERRES D'AURIGNAC

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 05/08/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Vu les délibérations en date du 15/09/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°1 et 2 du budget

Vu la délibération en date du 19/10/2016 approuvant la Décision Modificative N°3 du budget

Vu les délibérations en date du 06/12/2016 approuvant les Décisions Modificatives N°4 et 5 du budget

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015		24 083.83		100 575.50	
Intégration résultats 2015 budget SIAH			149.78		23 841.68
Opération de l'exercice 2016	3 624 407.66		4 037 420.25	1 523 359.53	1 200 748.45
<i>totaux</i>	<i>3 648 491.19</i>		<i>4 037 570.03</i>	<i>1 623 935.03</i>	<i>1 224 590.13</i>
Résultat de clôture			<u>389 078.54</u>	<u>399 344.90</u>	
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR			<u>389 078.54</u>	<u>399 344.90</u>	
Résultat définitifs avant affectation			<u>389 078.54</u>	<u>399 344.90</u>	

POUR : 87

CONTRE :

ABSTENTIONS : 28

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

BUDGET PRINCIPAL SIVU ENFANCE JEUNESSE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL SIVU ENFANCE-JEUNESSE
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		30 189.30		110.85
Opération de l'exercice 2016	526 016.43	559 209.54	0.00	375.49
<i>totaux</i>	<i>526 016.43</i>	<i>589 398.84</i>	<i>0.00</i>	<i>486.34</i>
<i>Résultat de</i>		<i>63 382.41</i>		<i>486.34</i>

<u>clôture</u>				
Reste à réaliser 2016				
Totaux cumulés avec RAR		<u>63 382.41</u>		<u>486.34</u>
Résultats définitifs avant reprise		<u>63 382.41</u>		<u>486.34</u>

POUR : 89

CONTRE :

ABSTENTIONS : 28

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016
DES BUDGETS PRINCIPAUX
CC Nébouzan-Rivière-Verdun
CC des Terres d'Aurignac
CC des Portes du Comminges
CC du Saint Gaudinois
CC du Boulonnais
SIVU Enfance Jeunesse**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets principaux des 6 établissements fusionnés se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat déficitaire exercice 2016	995 481.45 €
CC Nébouzan –Rivière-Verdun - : déficit	-45 286.96 €
CC Terres d'Aurignac : déficit	-322 611.08 €
CC Portes du Comminges : excédent	65 018.11 €
CC du Saint-Gaudinois : déficit	-574 594.34 €
CC du Boulonnais : déficit	-118 382.67 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	375.49 €

Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	782 196.97 €
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : excédent	701 440.13 €
CC Terres d'Aurignac : déficit (résultats SIAH intégrés)	-76 733.82 €
CC Portes du Comminges : déficit	-508 349.64 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	899 316.16 €
CC du Boulonnais : déficit	-233 586.71 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	110.85 €
Déficit investissement cumulé 2016	213 284.48 €
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : excédent	656 153.17 €
CC Terres d'Aurignac : déficit	-399 344.90 €
CC Portes du Comminges : déficit	-443 331.53 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	324 721.82 €
CC du Boulonnais : déficit	-351 969.38 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	486.34 €
Reste à réaliser en dépenses	610 930.72 €
CC Portes du Comminges	188 684.19 €
CC du Saint-Gaudinois	98 058.94 €
CC du Boulonnais	324 187.59 €
Reste à réaliser en recettes	547 678.15 €
CC Portes du Comminges	316 000.22 €
CC du Saint-Gaudinois	15 944.00 €
CC du Boulonnais	215 733.93 €
déficit avec restes à réaliser	-276 537.05 €

2° / section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2016	311 637.36 €
CC Nébouzan –Rivière-Verdun : déficit	-287 834.86 €
CC Terres d'Aurignac : excédent	413 012.59 €
CC Portes du Comminges : excédent	220 566.82 €
CC du Saint-Gaudinois : déficit	-70 821.02 €
CC du Boulonnais : excédent	3 520.72 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	33 193.11 €
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent	2 757 534.76 €
CC Nébouzan–Rivière-Verdun : excédent	755 293.80 €
CC Terres d'Aurignac : déficit (résultats SIAH intégrés)	-23 934.05 €
CC Portes du Comminges : excédent	233 690.81 €
CC du Saint-Gaudinois : excédent	337 067.04 €
CC du Boulonnais : excédent	1 425 227.86 €
SIVU Enfance Jeunesse : excédent	30 189.30 €
cumulé au 31 décembre 2016- excédent	3 069 172.12 €

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

a) report en D001	213 284.48 €
b) affectation compte 1068	276 537.05 €
c) report R002	2 792 635.07 €

POUR :

117

CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZAC DES LANDES
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZAC LES LANDES
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 11/04/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		56 348.57		249 451.14
Opération de l'exercice 2016	2 143 163.54	2 143 163.54	2 090 785.62	1 983 086.61
<u>totaux</u>	<u>2 143 163.54</u>	<u>2 199 512.11</u>	<u>2 090 785.62</u>	<u>2 232 537.75</u>
Résultat de clôture		<u>56 348.57</u>		<u>141 752.13</u>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		<u>56 348.57</u>		<u>141 752.13</u>
Résultat définitifs avant affectation		<u>56 348.57</u>		<u>141 752.13</u>

POUR : 91

CONTRE :

ABSTENTIONS : 24

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET ZAC LANDES
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget ZAC Landes se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat déficitaire exercice 2016	107 699.01 €
excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	249 451.14 €
excédent investissement cumulé 2016	141 752.13 €
Reste à réaliser en dépenses	-

Reste à réaliser en recettes	-
excédent cumulé avec restes à réaliser	141 752.13 €

2°/ section de fonctionnement :

Résultat 2016	0.00 €
Résultat excédentaire antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	56 348.57 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2016	56 348.57 €

Je vous propose de valider les affectations suivantes pour le BP 2017

a) au compte R001	141 752.13 €
b) au compte R002	56 348.57 €

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZAE PARC D'ACTIVITES OUEST
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZAE PARC ACTIVITES OUEST
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		0.00	206 805.30	
Opération de l'exercice 2016	847 931.90	847 931.90	847 931.90	793 489.67
<i>totaux</i>	<i>847 931.90</i>	<i>847 931.90</i>	<i>1 054 737.20</i>	<i>793 489.67</i>
Résultat de clôture		0.00	261 247.53	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		0.00	261 247.53	
Résultat définitifs avant affectation		0.00	261 247.53	

POUR : 91

CONTRE :

ABSTENTIONS : 24

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET ZAE PARC ACTIVITES OUEST
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat déficitaire exercice 2016	54 442.23
Résultat investissement cumulé au 31 décembre 2015 - déficit	206 805.30
déficit investissement cumulé 2016	261 247.53
Reste à réaliser en dépenses	0.00
Reste à réaliser en recettes	0.00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	261 247.53

2° / section de fonctionnement :

Résultat 2016	0.00
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	0.00
excédent cumulé au 31 décembre 2016	0.00

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017:

- a) report en D001 261 247.53 €
- b) report R002 0.00 €

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZA LECUSSAN
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET ZA LECUSSAN
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

- LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015		51 242.04	108 652.14	
Opération de l'exercice 2016	110 288.02	81 328.92	81 198.92	108 652.14
<i>totaux</i>	<i>110 288.02</i>	<i>132 570.96</i>	<i>189 851.06</i>	<i>108 652.14</i>
-				
Résultat de clôture		22 282.94	81 198.92	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		22 282.94	81 198.92	
Résultat définitifs avant affectation		22 282.94	81 198.92	

POUR : 90
CONTRE :
ABSTENTIONS : 25
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET ZA LECUSSAN
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget ZA Lecussan se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat excédentaire exercice 2016	27 453.22
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	108 652.14
Déficit investissement cumulé 2016	81 198.92
Reste à réaliser en dépenses	0.00
Reste à réaliser en recettes	0.00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	81 198.92

2° / section de fonctionnement :

Résultat déficitaire 2016	28 959.10
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- Excédent	51 242.04
cumulé au 31 décembre 2016- excédent	22 282.94

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

a) report en D001	81 198.92 €
b) affectation au compte 1068	22 282.94 €
c) report R002	0.00 €

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT PAPAYET-SOUBEILLE
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT PAPAYET-SOUBEILLE
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 06/04/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés		39 891.00	298 435.18	

2015				
Opération de l'exercice 2016	11 069.04	109 684.04	11 069.04	0.00
<u>totaux</u>	<u>11 069.04</u>	<u>149 575.04</u>	<u>309 504.22</u>	<u>0.00</u>
Résultat de clôture		<u>138 506.00</u>	<u>309 504.22</u>	<u>0.00</u>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		138 506.00	309 504.22	
Résultat définitifs avant affectation		138 506.00	309 504.22	

POUR : 92
CONTRE :
ABSTENTIONS : 23
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT DE PAPAYET-SOUBEILLE
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget du Lotissement Papayet-Soubeylle se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat déficitaire exercice 2016	11 069.04 €
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	298 435.18 €
Déficit investissement cumulé 2016	309 504.22 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
Déficit cumulé avec restes à réaliser	309 504.22 €

2° / section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2016	98 615.00
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent	39 891.00
cumulé au 31 décembre 2016- excédent	138 506.00

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- | | |
|-------------------------|--------------|
| a) report en D001 | 309 504.22 € |
| b) Affectation au c1068 | 138 506.00 € |

c) report au R002

0.00 €

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015		5 411.96	402 402.00	
Opération de l'exercice 2016	418 339.89	16 166.85	0.00	402 402.00
<u>totaux</u>	<u>418 339.89</u>	<u>21 578.81</u>	<u>402 402.00</u>	<u>402 402.00</u>
-				
Résultat de clôture	<u>396 761.08</u>			<u>0.00</u>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR	<u>396 761.08</u>			<u>0.00</u>
Résultat définitifs avant affectation	<u>396 761.08</u>			<u>0.00</u>

POUR : 90

CONTRE :

ABSTENTIONS : 25

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget Lotissement Ausson-Ponlat se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat excédentaire exercice 2016	402 402.00 €
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	402 402.00 €
Excédent investissement cumulé 2016	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
Excédent cumulé avec restes à réaliser	0.00 €

2°/ section de fonctionnement :

Résultat déficitaire 2016	402 173.04 €
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- excédent	5 411.96 €
cumulé au 31 décembre 2016- déficit	396 761.08 €

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- | | |
|-------------------|--------------|
| a) report en R001 | 0.00 € |
| b) report D002 | 396 761.08 € |

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEAU
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEAU
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 10/05/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015		18 000.45	0.06	
Opération de l'exercice 2016	7 307.67	13 617.90	6 531.60	0.00
<i>totaux</i>	<i>7 307.67</i>	<i>31 618.35</i>	<i>6 531.66</i>	<i>0.00</i>
Résultat de clôture		24 310.68	6 531.66	
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		24 310.68	6 531.66	
Résultat définitifs Avant affectation		24 310.68	6 531.66	

POUR : 90

CONTRE :

ABSTENTIONS : 25

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE MONTREJEAU
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget office du tourisme intercommunal de Montréjeau se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat déficitaire exercice 2016	6 531.60 €
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	0.06 €
Déficit investissement cumulé 2016	6 531.66 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
Déficit cumulé avec restes à réaliser	6 531.66 €

2°/ section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2016	6 310.23 €
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- Excédent	18 000.45 €
cumulé au 31 décembre 2016- excédent	24 310.68 €

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

a) report en D001	6 531.66 €
b) Affectation au compte 1068	6 531.66 €
c) report R002	17 779.02 €

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET REGIE TRANSPORTS
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET REGIE TRANSPORT
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015	10 731.17			46 976.20
Opération de l'exercice 2016	341 392.81	354 807.49	596.80	16 254.16
<i>totaux</i>	<i>352 123.98</i>	<i>354 807.49</i>	<i>596.80</i>	<i>63 230.36</i>
-				
Résultat de clôture		<i>2 683.51</i>		<i>62 633.56</i>
Reste à réaliser				
Totaux cumulés avec RAR		2 683.51		62 633.56
Résultat définitifs		2 683.51		62 633.56

POUR : 91
CONTRE :
ABSTENTIONS : 24
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET REGIE TRANSPORTS
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :
Vu le conseil d'exploitation de la régie des transports,
Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget régie transports se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat excédentaire exercice 2016	15 657.36 €
Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	46 976.20 €
Excédent investissement cumulé 2016	62 633.56 €
Reste à réaliser en dépenses	0.00
Reste à réaliser en recettes	0.00
Excédent cumulé avec restes à réaliser	62 633.56 €

2°/ section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2016	13 414.68 €
Résultat déficitaire antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)	10 731.17 €
excédent cumulé au 31 décembre 2016	<u>2 683.51 €</u>

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- Report en R001 62 633.56 €
- Report en R002 2 683.51 €

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET TRANSPORTS secteur ISLE-en-DODON
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET REGIE TRANSPORT-PORTES DU COMMINGES
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 07/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
En euros				
Résultats reportés 2015	8 698.37			0.00
Opération de l'exercice 2016	18 431.27	20 605.55	0.00	0.00
<i>totaux</i>	<i>27 129.64</i>	<i>20 605.55</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
-	-	-	-	-
Résultat de clôture	<i>6 524.09</i>			<i>0.00</i>
Reste à réaliser	-	-		-
Totaux cumulés avec RAR	6 524.09	-	-	0.00
Résultat définitifs	6 524.09	-	-	0.00

POUR : 95

CONTRE :

ABSTENTIONS : 20

REFUS DE VOTE : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

BUDGET TRANSPORT
Secteur L'Isle en Dodon
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget transport se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat excédentaire exercice 2016	0.00 €
Excédent investissement cumulé au 31 décembre 2015	0.00 €
Excédent investissement cumulé 2016	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
Excédent cumulé avec restes à réaliser	0.00 €

2° / section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2016	2 174.28 €
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015)- déficit	8 698.37 €
cumulé au 31 décembre 2016- déficit	6 524.09 €

Je vous propose de valider les affectations définitives suivantes pour le BP 2017

- | | |
|-------------------|------------|
| a) report en R001 | 0.00 € |
| b) report D002 | 6 524.09 € |

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

BUDGET SERVICES TECHNIQUES CCTA
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

**BUDGET SERVICES TECHNIQUES CCTA
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant l'absence de vote de budget primitif 2016,
Considérant l'absence d'exécutions budgétaires

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015					
Opérations de l'exercice 2016		0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Totaux fin 2016</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR			<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
Résultat définitifs			<i>0.00</i>		<i>0.00</i>

- DECIDER de la dissolution de ce budget annexe

POUR : 87
CONTRE :
ABSTENTIONS : 28
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET ZONE ARTISANALE CCTA
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

**BUDGET ZONE ARTISANALE CCTA
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :
 Vu le code général des collectivités territoriales
 Considérant l'absence de vote de budget primitif 2016,
 Considérant l'absence d'exécutions budgétaires

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015					
Opérations de l'exercice 2016		0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Totaux fin 2016</u>		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR			0.00		0.00
Résultat définitifs			0.00		0.00

- DECIDER de la dissolution de ce budget annexe

POUR : 87
CONTRE :
ABSTENTIONS : 28
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN
 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
 DU TRESORIER PAYEUR DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier-payeur pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier-payeur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le compte de gestion du Trésorier-payeur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 5/08/2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération en date du 19/10/2016, portant décision modificative N °1 de ce budget,

Je vous demande de bien vouloir

- ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2016.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	En euros	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2015			6 855.89		
Opération de l'exercice 2016	186 578.27	181 806.09	0.00		0.00
<u>totaux</u>	<u>186 578.27</u>	<u>188 661.98</u>	<u>0.00</u>		<u>0.00</u>
Résultat de clôture		2 083.71	0.00		0.00
Reste à réaliser					
Totaux cumulés avec RAR		2 083.71	0.00		0.00
Résultat définitifs		2 083.71	0.00		0.00

POUR : 87
CONTRE :
ABSTENTIONS : 28
REFUS DE VOTE : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**BUDGET MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN
REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2016**

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget Musée Forum de l'Aurignacien se décomposent de la façon suivante :

1° / section d'investissement :

Résultat exercice 2016	0.00 €
Déficit investissement cumulé au 31 décembre 2015	0.00 €
Excédent investissement cumulé 2016	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses	-
Reste à réaliser en recettes	-
Excédent cumulé avec restes à réaliser	0.00 €

2° / section de fonctionnement :

Résultat déficitaire 2016	4 772.18 €
Résultat antérieur cumulé (après affectation des résultats 2015) - excédent	6 855.89 €
cumulé au 31 décembre 2016- excédent	2 083.71 €

Je vous propose de

DECIDER de la reprise du résultat excédentaire au compte R002 du budget principal de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pour un montant de 2 083.71 €

DIRE que depuis la constitution du syndicat mixte Musée-forum de l'Aurignacien, ce budget annexe n'a plus lieu d'exister.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**BUDGET PRINCIPAL 2017
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Magali GASTO-OUSTRIC donne lecture du rapport suivant :

Vu l'adoption du budget primitif en date du 25 avril 2017,

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements notamment pour régulariser les prévisions budgétaires sur le FPIC,

Je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES en Euros

CHAPITRE 014

739223 fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
-69 885.00 €

CHAPITRE 023

023 Virement à la section d'investissement
- 495 080.00 €

Total Dépenses – 564 965.00 €

RECETTES en Euros

CHAPITRE 73

7325 fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
-564 965.00 €

Total Recettes –564 965.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 13

1328 Subventions autres organismes + 25 270.00 €

CHAPITRE 21

2151 Opération 17-011 - Travaux POOL - 1 190 860.14 €

CHAPITRE 23

2317 Opération 17-011 - Travaux POOL + 1 190 860.14 €

CHAPITRE 26

261 titres et participations + 3 000.00 €

Total Dépenses +28 270.00 €

RECETTES

CHAPITRE 16

1641 Emprunt en Euros
+ 523 350.00 €

CHAPITRE 021

021 virement de la section de fonctionnement - 495 080.00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir
ADOPTER la décision modificative n°1 exposée ci-dessus

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La communauté de Communes du Saint-Gaudinois adhère au conseil Départemental d'accès au droit de la Haute-Garonne. Cet organisme de proximité permet aux citoyens de bénéficier de conseils en matière juridique par le biais d'organisation de permanences par les professionnels (avocats, huissiers, notaires...).

Afin de poursuivre la collaboration avec cet organisme et faciliter l'accès aux professionnels du droit aux citoyens de notre territoire, il est proposé de reconduire la convention de participation au fonctionnement des différents points d'accès au droit de notre périmètre.

La contribution pour l'exercice 2017 est fixée à 15 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire de :

VERSER au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, la contribution d'un montant de 15 000.00 € au titre de l'exercice 2017.

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2017,

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**SYNDICAT MIXTE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE HAUTE-GARONNE MANEO
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire accueil des gens du voyage, la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges est adhérente au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute Garonne dit MANEO

Au titre de l'exercice 2017, la participation au syndicat est de 0.25 € (inchangé par rapport à 2016) par habitant avec une base retenue de 45 456 habitants (population légale de L'INSEE au 1^{er} janvier 2017)

Soit un montant de $45\,456 \times 0.25 \text{ €} = 11\,364.00 \text{ €}$

Il est proposé au conseil communautaire de :

VERSER au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne, la cotisation d'un montant de 11 364.00 € au titre de l'exercice 2017.

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2017,

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

POUR :	115
CONTRE :	1
ABSTENTIONS :	1

ADOPTE

**PETR PAYS COMMINGES PYRENEES
CONTRIBUTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges est membre du PETR Pays Comminges Pyrénées.

En 2016, les communautés de communes s'étaient engagées à financer, en sus de la cotisation par habitant de 1,50 €, le reliquat de l'étude GEMAPI d'un montant de 15 437,00 € ce qui représente 0,20 € de cotisation par habitant (uniquement sur l'année 2017).

Afin de consolider la structure dans l'avenir, à missions identiques, et couvrir le besoin annuel de fonctionnement de 60 000 €, une augmentation de 0,75 € / habitant est prévue sur cinq ans.

La cotisation 2017 est calculée comme suit :

Cotisation globale annuelle :	1,50 € / hab
Augmentation 2017 :	0,15 € / hab
Reliquat étude GEMAPI :	0,20 € / hab

soit une cotisation totale pour 2017 / habitant de 1,85 € (population retenue 44 121 hab).

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

AUTORISER le versement de la cotisation 2017 au PETR Pays Comminges Pyrénées d'un montant de 81 623, 85 €

DIRE que cette somme est inscrite au budget 2017

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

POUR : 115
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2

ADOPTE

JP FABE demande des précisions sur le reliquat de l'étude GEMAPI : sera-t-il versé uniquement en 2017 où jusqu'en 2020 ?

LE PRESIDENT précise que ce montant ne sera versé que sur l'exercice 2017.

**FONJEP
CONTRIBUTION 2017**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Considérant la volonté de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges de poursuivre l'aide apportée à la MJC du Saint-Gaudinois pour le financement du poste de direction, il convient de verser, pour l'année 2017, la somme de 51 757,00 € au Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).

En conséquence il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** le versement au FONJEP, au titre de l'exercice 2017, de la somme de 51 757,00 €
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2017
- **AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

POUR : 115
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2

ADOPTE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA 5 C AU SEIN DU SIVOM DE SAINT-GAUDENS-MONTREJEU-ASPET-MAGNOAC

Monsieur Denis SARRAQUIGNE présente le rapport suivant

Vu les statuts du SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeu Aspet Magnoac

Considérant que la 5C est compétente depuis le 01/01/2017 en collecte et traitement des déchets ménagers, la 5C est en représentation substitution au sein du SIVOM de St-Gaudens - Montréjeu - Aspet – Magnoac pour les 21 communes de l'ex CC du Saint-Gaudinois et l'ex CC Nébouzan-Rivière-Verdun.

Considérant que lorsque plusieurs communautés fusionnent, la nouvelle communauté se substitue aux anciennes : « L'établissement public issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ».

Considérant que lorsque, en application des articles L. 5214-21, L. 5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégué égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution,

La 5C doit élire ses représentants au sein du SIVOM :

- Soit 76 (42+34) délégués titulaires
- Soit 76 délégués suppléants.

S'agissant des délégués élus pour siéger au SIVOM (syndicat mixte), il convient de faire application de l'article L5711-1 du CGCT qui prévoit dans son 3ème alinéa : "Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »

Il est précisé que « lorsque le syndicat exerce d'autres compétences que celles dont la communauté de communes est investie, les communes qui lui avaient délégué ces compétences continuent d'appartenir à ce groupement à titre individuel ». En dehors de la compétence OM, les communes continuent donc d'appartenir à titre individuel au SIVOM.

Sont élus :

Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
NOGUES	Lydie	BIEL	Régine
BAUBY	Jean-Louis	LECUNFF	Jean-Pierre
FABE	Jean-Paul	DUPIN	Christophe
ZINGARETTI	Denis	CAMPS	Stéphane
BAMARD	Marie-Thérèse	QUELIN	Bernard
FEUILLERAT	Franck	CLAVERIE	Lionel
PELLIZZARI	Didier	GOUZENE	Jeanne
PARMEGIANI	Marie-Paule	BRINGUIER	Francisca
GRETIN	Bernard	BAQUE	Christine
STAEBLER	Christian	SAINT-DENIS	Liliane
PARMEGIANI	Pierre	FLOUS	Alain
NAUCHE	Michel	GRESSIER	William
BAILLON	Christian	AUGE	Patrice
OLLE	Lionel	TOULOUSE	Jean-Paul
PRUVOST	Annie	BANCAREL	Floriane
DUCLOS	Kevin	GASTO-OUSTRIC	Magali
DANIAUD	Gérard	DOUSSAT	Bernard
LAVIGNE	Théophile	GRAMONT	Irène
BERREBI	Véronique	BAQUE	Chantal
LAUQUE	Régine	BAQUE	Jean
LACOMME	Camille	AVEZAC	Louis
PEYRIGUER	Frédéric	DANFLOUS	Marie-France
GOUAZE	Christian	MOURA	Francis
MARIGO	Séverine	BARRERE	William
GASTO	Marlène	DESSENS	Michel
LECUSSAN	José	FAGE	Christophe
MONDON	Muriel	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc
SIOUTAC	Gilbert	FERAUT	Jacques
RIERA	Evelyne	ISASI	Michel
SUBRA	Jean	BAUX	Jean-Michel
SUBRA	Elisabeth	MONLONG	Josette
DULION	Hélène	CORNEIL	Claire
ABADIE	Daniel	VIALA	Rachel
SENSEBE	Daniel	FONGARO	Marie-Pierre
JORDY	Frédéric	DE BORTOLI	Yves
FOURMENT	Eliane	LEGUAY	Jérôme
COTTEVERTE	Guy	CARCELLER	Jérémy
ALBENQUE	Mélissa	BOUHOURS	Mélanie
NADALET	Marie-Elisabeth	GRACIA	Danielle
ZAINA	Francis	GAY	Angeline
SENSAT	Serge	GRAU	Sylviane
CASTERAN	Laurent	LALLOZ	Nadine
RICAUD	Philippe	ADAM	Marie-Françoise

DELPHIN	Anne-Marie	LEFORT	Marie-Christine
ROBERT	Daniel	SAUX	Guy
TUYARET	Francis	TAJAN	Bernard
SKANDINE	Bertrand	RAUZY	Stéphanie
ROUX	Christophe	MONIER	Jean-Jacques
BAREGE	David	CASTET	Alain
TAJAN	Didier	DUBOIS	Josette
TEISSIE	Alain	SARRAUTE	Yolande
BLANCHET	Chantal	FRECHOU	Alain
MANENT-MANENT	Jean-Paul	TESSARI	Patrick
REULET	Yves	LECOUFFE	Francine
CAPELLE	Patrick	LE GUEN	Denise
GARDES	Jean-Pierre	SANTAMARIA	Christine
BRUNE	Romain	BOUBEE	Eric
CARBONNE	Eugène	NARZABAL	Boris
LEON	Sylvain	LOUBET	Didier
DUPUY	David	CAUHAPE	Thierry
DESCAMPS	Bruno	LUC	Christine
FOURQUET	Marie-Claude	RECURT	Philippe
LE MERRER	Claude	PISSAGUINE	Alexandre
SARRAQUIGNE	Denis	PUISSEGUR	Christian
BALANCA	Stéphane	DUBOUE	Franck
BUZON	Joël	BUZON	Marie-Elisa
LORENZI	Guy	DUMOULIN	Maryse
FENARD	Pierrette	TARISSAN	Martine
FELIX	Hermينو	MORERE	Régine
LOUDET	Julien	RICAUD	Marie-Josée
MARQUEVIELLE	Florent	CLOUP	Joseph
ANGLA	Marie-Hélène	ROUBICHOU	Claude
LARRIEU	Véronique	LOUGE	Alain
LARRIEU	Jean-Pierre	CASTEX	Jean-Bernard
PAYAN	Philippe	FERNANDEZ	Bruno
CAPDEVILLE	Corinne	VECHCUI TI	Marjorie

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir

DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-106 du 25 avril 2017 **ELIRE** comme délégués au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac les élus mentionnés dans la liste ci-dessus

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

DELEGATION DE LA GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'AURIGNAC

Monsieur Le Président présente le rapport suivant

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est compétente pour gestion de la piscine Intercommunale d'Aurignac.

Depuis de nombreuses années, la gestion de cet équipement s'effectue par le biais d'une convention d'affermage pour la période estivale du 12 juin au 3 septembre inclus.

Vu l'appel à candidature lancé le 10 mai 2017

Vu la candidature réceptionnée,

Considérant que la candidature de Monsieur Fabrice RAMALINGOM demeurant quartier Las Bordes – 31420 Cazeneuve-Montaut a été retenue.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'ATTRIBUER la délégation de la gestion de la piscine à Monsieur Fabrice RAMALINGOM pour la période du 12 juin 2017 au 03 septembre 2017 inclus (samedis et dimanches de juin seulement).

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

CESSION D'UNE PARCELLE A DESTINATION DE CHEMIN PIETONNIER RUE DE L'AVENIR A SAINT-GAUDENS

Monsieur le Président, présente le rapport suivant :

La Mairie de SAINT-GAUDENS envisage la création d'un cheminement piétonnier en vue de faciliter les accès entre les sites de la Place Pégot et le centre-ville via une liaison entre le site des Archives Départementales et le projet de « la maison de l'avenir » situé rue de l'avenir à Saint-Gaudens.

La ville a acquis la parcelle cadastrée BK 157 propriété du Conseil Départemental de la Haute-Garonne accueillant bâtiment des archives départementales.

Afin de mener ce projet à son terme, il est nécessaire que la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges cède à la ville une partie d'environ 1.80 m x 90 m de la parcelle n° cadastrée BK150 dont elle est propriétaire.

Cette portion de parcelle sera détachée par division cadastrale et les frais de géomètres à la charge de la commune.

Monsieur le Président souligne l'opportunité du projet et propose au conseil de céder à la mairie de Saint-Gaudens la portion d'emprise du futur chemin piétonnier au prix de 1 euro (1€).

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la réalisation de ce projet.

Il vous est donc proposé :

- DE CEDER à la commune de Saint-Gaudens une portion de parcelle cadastrée BK 150 pour une superficie d'environ 162 m².
- DE FIXER le prix de la cession à 1€.
- DE MANDATER Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tout acte s'y rapportant.

POUR : 116
CONTRE :
ABSTENTIONS : 1

ADOPTE

A BARUTAUT demande si ce partage de parcelle ne créera pas de problèmes pour la suite du projet de la Maison de l'Avenir.

LE PRESIDENT dit qu'au contraire ce chemin piétonnier en facilitera l'accès.

A BARUTAUT rappelle que les réflexions menées par le passé sur ce passage présentaient des problèmes de sécurité.

M GASTO-OUSTRIC dit qu'il sera demandé à la ville de Saint-Gaudens d'éclairer le lieu.

**CONSTITUTION DE LA SPL HAUTE-GARONNE DEVELOPPEMENT
PRISE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE**

Jean-Bernard CASTEX présente le projet.

La SPL Haute-Garonne Développement, sur le territoire de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires et dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, en milieu rural, au titre de la solidarité territoriale, assure la mise en œuvre des actions relevant des compétences suivantes :

- Au titre des compétences touristiques, culturelles et sportives partagées au sens de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2017

Au titre des compétences en matière d'action sociale, numérique, voirie et de logement,

- Au titre de la compétence d'assistance technique du département de l'article L3232-11 du code général des collectivités locales afin de contribuer à l'aménagement du territoire.

La SPL sera dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres :

- 10 administrateurs représentant le Conseil Départemental
- 2 administrateurs représentant les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité concernée, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour la collectivité, il est proposé au conseil communautaire de donner son accord à la prise de participation par la collectivité au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au conseil d'administration et assemblées générales.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré ;

- vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve :

Le projet de statuts de la SPL Haute-Garonne Développement qui lui a été soumis ;

2° - souscrit :

Une prise de participation au capital de ladite SPL de 3 000 € euros, et inscrit la somme correspondante au budget 2017 au compte 261 ;

3° - désigne :

Jean-Bernard CASTEX comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

4° - désigne :

Marie-France DANFLOUS pour représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale

5° - dote

Son Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

PROJET MAISON DES SERVICES A BOULOGNE SUR GESSE

Le Président présente le rapport suivant :

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Boulonnais n° 2015-065 en date du 08/12/2015, n°2016-033 du 16/06/2016, et n°2016-076 du 14/12/2016,

Le projet de la maison des services à Boulogne sur Gesse est détaillé comme suit :

- TRÉSORERIE190,00 m²
- MAISON DE SERVICES.....321,00 m²
- (circulations, sanitaires, archives, accueil, bureaux)
- PETITE ENFANCE.....125,00 m²
- HÔTEL D'ENTREPRISES.....229,00 m²
- ESPACE CULTUREL.....184,00 m²

Il présente le plan prévisionnel de financement

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Travaux		DETR 2017	300 000.00	23.81%
LOT 1 : Gros œuvre VRD	460 000.00	CD 31	200 000.00	15.87%
LOT 2 : Chauffage	244 000.00	<i>espace culturel</i>	<i>45 000.00</i>	
LOT 3 : Electricité	120 000.00	<i>SAAD, crèche archives</i>	<i>155 000.00</i>	
LOT 4 : Menuiserie	210 000.00	Conseil Régional	100 000.00	7.94%
LOT 5 : Faux Plafonds	82 000.00	CAF	74 000.00	5.87%
LOT 6 : Sol	43 000.00	FSIL	100 000.00	7.94%
LOT 7 : Peinture	51 000.00	Enveloppe parlementaire	50 000.00	3.97%
LOT 8 : Ascenseur	50 000.00			
		Autofinancement	436 000.00	34.60%
	1 260 000.00		1 260 000.00	100.00%

La Sous-préfecture de Saint-Gaudens a informé que le montant de l'aide qui sera attribuée à la collectivité dans le cadre de ce dossier s'élèvera à 300 000 € au titre de la DETR 2017 et à 100 000 € au titre du FSIL et demande de prendre acte de ces attributions. Les autres subventions sont en cours d'instruction.

La consultation des entreprises pour les travaux est prévue en septembre 2017.

En conséquence, il est proposé aux conseillers communautaires de :

- **PRENDRE ACTE** du montant alloué par l'Etat et du plan de financement prévisionnel,
- **APPROUVER** la poursuite du projet,
- **MANDATER** le Président pour solliciter des subventions auprès d'autres partenaires,
- **DONNER** tous les pouvoirs au Président pour l'exécution de cette décision.

POUR : 117
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Le Président présente le rapport suivant

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté pour l'exercice 2017,

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement des services durant la période estivale et de renforcer la surveillance de baignade à **la piscine d'Aurignac** pour la saison 2017

Il est proposé la création des emplois saisonniers suivants :

- Educateur des APS à temps complet – 13^{ème} échelon IB 591 : 1 poste
- Educateur des APS à temps complet – 5^{ème} échelon IB 406 : 1 poste

Considérant le fonctionnement de **la médiathèque intercommunale** et la capacité pour un agent à temps non complet 32/35^{ème} après avis du médecin du travail d'exercer sur un poste à temps complet

Il est proposé la création :

- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2eme classe à temps complet.

Considérant la procédure de recrutement du **Directeur Général des Services** pour notre EPCI de strate démographique 40 000-80 000 habitants,

Dans l'attente de finaliser la procédure et de permettre le recrutement, il convient de créer un poste à temps complet aux grades de :

- Administrateur Hors Classe
- Administrateur
- Directeur (grade en voie d'extinction)
- Attaché Hors Classe

Le recrutement effectué, les postes vacants feront l'objet d'une présentation pour suppression du tableau des emplois.

Il est proposé au conseil communautaire de :

CREER les postes susvisés

DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence

DIRE que les crédits sont prévus au BP au chapitre 012

AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 115

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2

ADOPTE

JP FABE demande pour quelle raison le poste de DGS fait référence à quatre grades différents.

LE PRESIDENT dit qu'il s'agit d'une simple précaution dans l'attente du recrutement.

**SORTIE de
JC LAFFORGUE**

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE
ELABORATION ET ANIMATION D'UN PCAET
AU PETR PAYS COMMINGES PYRENEES**

A FRECHOU présente le rapport suivant :

La loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le 31 décembre 2018.

Les enjeux traités dans un PCAET sont les suivants :

Réduction des gaz à effet de serre

Renforcement du stockage CO²

Maîtrise de la consommation d'énergie finale

Production d'énergies renouvelables

Livraison d'énergie via réseaux de chaleur

Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Evolution coordonnée des réseaux énergétiques

Adaptation au changement climatique

Au vu de sa population, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est ainsi concernée par cette obligation légale.

Dans un souci de cohérence avec les autres démarches territoriales en cours, notamment le SCOT, et de mutualisation des moyens financiers, grâce notamment aux subventions possibles dans le cadre d'une démarche collective, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges propose que la mission d'élaboration d'un PCAET à l'échelle du Comminges soit confiée au PETR Pays Comminges Pyrénées.

Dans ce cadre, elle soutient le PETR Pays Comminges Pyrénées dans sa candidature collective à l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagées dans une transition énergétique et écologique ambitieuse ». Cet appel à projets permet l'accompagnement des territoires lauréats dans l'élaboration avant le 30 novembre 2018 d'un Plan Climat Air Energie Territorial ambitieux, qui, à partir d'une stratégie collective, sera décliné en 4 plans d'actions : un à l'échelle du Pays (animation, sensibilisation), un pour chacune des trois communautés de communes du territoire, axé sur leurs compétences et patrimoine.

Acteur essentiel du projet, la communauté de communes s'engage ainsi à suivre les travaux d'élaboration d'une stratégie collective à l'échelle Pays, à adopter et engager le plan d'actions qui lui sera propre avant le 30 novembre 2018.

A ce titre et pour justifier de l'engagement de la collectivité dans cette démarche, il est nécessaire de désigner des élus référents et des techniciens en charge du suivi de l'élaboration du PCAET et de l'animation ensuite du plan d'actions de la collectivité. Afin d'adopter une vision transversale de la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique, il est proposé de valoriser non seulement le temps passé par le technicien chargé du pilotage de ces thématiques, mais également une part de celui des différents chefs de pôle.

Après débat avec les membres du conseil communautaire, le Président propose :

DE CONFIER au PETR Pays Comminges Pyrénées la mission d'élaboration et d'animation sur l'ensemble du territoire du Comminges d'un PCAET ambitieux

DE SOUTENIR la candidature du PETR Pays Comminges Pyrénées à l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse »

DE DESIGNER M Alain FRECHOU élu référent pour représenter la collectivité dans cette démarche et pour suivre ces travaux

DE DESIGNER un agent, référent technique, sur le dossier (50% ETP) et de valider la proposition que chaque chef de pôle puisse valoriser du temps de travail sur la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique (0.1 ETP pour chaque chef de pôle)

D'AUTORISER le Président à signer tout document ou à entamer toute démarche permettant le bon déroulé de cette action.

POUR :	112
CONTRE :	
ABSTENTIONS :	3
NE PREND PAS PART AU VOTE :	1

ADOPTE

JY DUCLOS se félicite de la position du PETR, retenu par l'ADEME pour la Région Occitanie.

LE PRESIDENT précise que la 5C restera maître des décisions.

**RETOUR de
JC LAFFORGUE**

**DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRET TEMPORAIRE D' ACTIONS
DE LA SPL-ARPE MIDI-PYRENEES CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET
COTEAUX DU COMMINGES AU PETR PAYS COMMINGES PYRENEES**

Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.201-6 et L.225-1 et suivants ;

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (la 5C) est actionnaire de la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées dont elle détient des actions.

Le PETR Pays Comminges Pyrénées a sollicité la 5C pour un prêt d'actions afin de pouvoir d'ores et déjà lancer des opérations d'intérêt général et les confier à la SPL.

Ce prêt d'actions, régi par les textes en vigueur et matérialisé par une convention de prêt dûment signée par les deux collectivités, permet à la collectivité emprunteuse de bénéficier des services de la SPL ARPE Midi-Pyrénées sans attendre la prochaine ouverture de capital.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée :

- DE DONNER une suite favorable à la requête du PETR Pays Comminges Pyrénées pour le prêt de 1 action de la SPL ARPE Midi-Pyrénées
- D'APPROUVER le projet de convention de prêt temporaire d'actions ci-joint à conclure avec le PETR
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte conséquence des présentes et notamment la convention de prêt correspondante ci-jointe.
- DE DOTER Monsieur le Président de tous pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.
- D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées et Madame la Présidente de la SPL ARPE Midi-Pyrénées.

POUR : 115

CONTRE :

ABSTENTIONS : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

**CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D' ACTIONS
DE LA SPL ARPE MIDI-PYRENEES**

Entre les soussignés

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges dont le siège est situé 4, rue de la République à Saint-Gaudens 31800, représentée par Monsieur Loïc LE ROUX de BRETAGNE, Président, habilité en vertu d'une délibération du 26 juin 2017, ci-après dénommée : le communauté de communes,

Et

Le PETR Pays Comminges Pyrénées, dont le siège est situé 21, place du Foirail à Saint-Gaudens 31800, représenté par Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire, habilité en vertu d'une délibération du....., ci-après dénommée : le PETR,

La présente convention a pour objet de permettre au PETR de disposer de 1 action au sein de la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées, pour une durée limitée, dans l'attente de son acquisition d'actions au sein de ladite société.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La communauté de communes, actionnaire de la société publique locale ARPE, prête au PETR, qui l'accepte, 1 action qu'elle détient dans ladite société pour une valeur de 100 €.

Ce prêt est régi par les dispositions des articles 1892 à 1904 du Code Civil.

Ce prêt confère au PETR les prérogatives résultant de la qualité d'actionnaire.

Le prêt est consenti à titre purement gracieux par la communauté de communes.

ARTICLE 2 : UTILISATION

Les actions prêtées au PETR ne pourront être utilisées que de la manière suivante :

2.1 Bénéfice des prestations de la SPL ARPE Midi-Pyrénées

Le PETR aura la qualité d'actionnaire de la société et, conformément aux dispositions régissant les sociétés publiques locales, pourra confier à celle-ci des contrats de prestation intégrée au tarif pratiqué pour les actionnaires.

2.2 Participation au fonctionnement de la SPL

Le PETR disposera du droit de siéger aux Assemblées Générales en tant qu'actionnaire, à l'assemblée spéciale ainsi qu'au conseil d'administration en tant que censeur.

ARTICLE 3 : CHARGES ET CONDITIONS

Le PETR s'engage à user des actions prêtées en bon père de famille et à assumer l'ensemble des obligations attachées aux actions prêtées. Le PETR s'engage à s'acquitter, pendant la durée du prêt, de l'ensemble des contributions, impôts et charges afférents à l'action prêtée.

ARTICLE 4 : DUREE

Le contrat a une durée de six mois renouvelable tacitement une fois. A la fin du présent prêt, le PETR devra remettre gratuitement à la communauté de communes l'action prêtée et s'engage à acquérir au moins 1 action dans le cadre d'une extension de capital.

ARTICLE 5 : RESILIATION

A défaut pour le PETR d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions du présent contrat, la résiliation du prêt sera encourue de plein droit après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse au bout d'un délai d'un mois.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige et avant de saisir le tribunal compétent, les parties peuvent soumettre leur différend à une tierce personne choisie d'un commun accord par les parties. Celle-ci s'efforcera de concilier les points de vue.

Fait à

Le

En exemplaires

Le Représentant de _____

Le Représentant de _____



**ATTRIBUTION DE SUBVENTION
PROJET « SENTIER DE GARONNE EN INTERIEUR ET EXTERIEUR »**

A FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois n°2016-2029 du 5 septembre 2016

Considérant que le projet « Sentier de Garonne en intérieur et extérieur » d'un coût total de 550 200.00 € prévoyait dans son plan de financement une subvention de l'Etat 180 000 € dans le cadre du FSIL.

La Sous-préfecture de Saint-Gaudens nous informe que le montant de l'aide qui sera attribuée à la collectivité dans le cadre de ce dossier s'élèvera à 90 000.00 € et nous demande de prendre acte de cette décision.

En conséquence il est proposé aux conseillers communautaires de :

PRENDRE ACTE du montant alloué par l'Etat

PRENDRE ACTE du nouveau plan de financement qui en découle

MANDATER le Président pour solliciter des subventions auprès d'autres partenaires

DONNER tous les pouvoirs au Président pour l'exécution de cette décision

POUR : 115

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2

ADOPTE

J BRUNET demande la date de notification des services de l'Etat.

A FRECHOU dit qu'elle sera communiquée.

**ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DESTINE A ACCUEILLIR LA « MAISON DE LA GARONNE » A
MIRAMONT DE COMMINGES**

Monsieur Alain FRECHOU, Vice-Président, présente le rapport suivant :

La communauté de communes du Saint-Gaudinois avait engagé en 2012 un plan pluriannuel de protection et de valorisation de la Garonne et de ses espaces naturels remarquables, à l'échelle de son territoire.

Dans le prolongement des actions réalisées, le Vice-Président soumet à l'assemblée le projet « sentier de Garonne en intérieur et en extérieur » sur la commune de Miramont de Comminges, regroupant trois actions complémentaires :

- Restauration de la zone humide et prolongement du sentier Garonne (dernière phase)
- Sécurisation de la passerelle
- Création d'un lieu « ressource »

Monsieur Alain FRECHOU précise que le lieu ressource aurait pour fonction :

- mémoire du patrimoine industriel
- ressource d'observation du fleuve
- découverte et sensibilisation aux milieux naturels locaux
- attrait touristique et rencontres

Il souligne que le projet présenté répond aux objectifs d'attractivité et de valorisation du territoire portés par la communauté de communes.

Dans sa phase opérationnelle, le projet nécessite l'acquisition d'un bâtiment ainsi que son aménagement intérieur et extérieur.

La commune de Miramont de Comminges dispose sur son territoire d'un immeuble adapté qu'elle propose de céder à la 5C au prix de 1 € sous réserve de l'affectation exclusive de l'immeuble au projet présenté.

Le montant global de l'opération est estimé à 550 200 € HT, décomposé ainsi :

- Réhabilitation du bâtiment	360 000 € HT
- Etudes projet	29 700 € HT
- Aménagement intérieur	47 000 € HT
- Sécurisation passerelle	25 000 € HT
- Restauration sentier	12 000 € HT
- Aménagement extérieurs	8 000 € HT
- Supports communication sur site	8 500 € HT
- Outils pédagogiques	60 000 € HT

Il vous est demandé de bien vouloir

- ADOPTER le programme des travaux de réhabilitation du bâtiment en Maison de la Garonne comme décrit ci-dessus,
- ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux de cette opération à la somme globale de 550 200€ hors taxes,
- DECIDER la mise en œuvre du projet « sentier de Garonne en intérieur et en extérieur »
- ACCEPTER l'acquisition des parcelles cadastrées C 550 et C 551 sises Le Village à Miramont de Comminges et propriété de la commune de Miramont de Comminges au prix de 1 €, destinées à accueillir la « Maison de la Garonne ».
- MANDATER Monsieur le Président pour faire dresser l'acte correspondant
- DONNER tous pouvoirs au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tout acte s'y rapportant

POUR : 90

CONTRE :

ABSTENTIONS : 27

ADOPTE

P VINCENT fait remarquer que cet immeuble se trouve en zone inondable.

JP FABE explique l'implantation de ce projet, lancé par la CC du Saint-Gaudinois qui a vu la réalisation de son Agenda 21 primé. Il s'agit d'un beau projet à vocation pédagogique pour les écoles. 22 kms de sentiers ont déjà été réalisés sur le territoire de l'ex CCSG. Quant à la Maison de la Garonne, elle sera installée au 1^{er} étage du bâtiment, non inondable.

A FRECHOU confirme qu'il s'agit là d'un projet particulièrement intéressant.

A BOUBE appuie cette initiative, le projet est intéressant. Cependant, au regard de ce qui vient d'être dit en ce début de séance concernant les finances de la 5C sur les économies à réaliser, ne faudrait-il pas attendre les décisions à venir sur les compétences qu'exercera la communauté de communes ?

A FRECHOU donne des explications sur la partie financière de ce projet déjà bien avancé. Il reste peu de temps pour bénéficier des subventions accordées.

LE PRESIDENT comprend l'intervention de Monsieur Boube. Ce projet, qui profite d'un bon financement, présentera un intérêt certain sur le plan touristique.

JB CASTEX se dit favorable à ce projet d'avenir qui s'inscrira dans le développement touristique. En termes d'investissement, il représente peu dans les finances communautaires.

J BRUNET demande qui est l'agent en charge de ce dossier.

LE PRESIDENT dit que Myriam Thore en assure le suivi.

A BARUTAUT demande si les frais de fonctionnement ont été évalués.

A FRECHOU explique que la Maison de la Garonne ne sera pas ouverte toute l'année. Un emploi saisonnier sera recruté pour l'animation.

**LOTISSEMENT AUSSON-PONLAT PORTES PYRENEES COMMINGES à PONLAT TAILLEBOURG
VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE RENAULT SANDARAN
POUR AGRANDISSEMENT DE L'ACTIVITE**

Mr Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Le Garage Renault SANDARAN installé sur le lotissement Ausson-Ponlat dénommé Portes Pyrénées Comminges à Ponlat-Taillebourg a fait part de sa demande d'achat de foncier pour un agrandissement de son activité. La parcelle concernée se situe à l'arrière de son garage. Elle constitue une bande de délaissé dont l'entretien est difficile du fait de l'étroitesse.

A ce titre la 5C propose de lui vendre cette parcelle d'une superficie approchant les 1000m² au prix de 8.33HT le m². La surface exacte fera l'objet d'un relevé sur le terrain par le géomètre pour l'établissement de l'acte final. La parcelle concernée est référencée au cadastre de PONLAT TAILLEBOURG sous la référence ZD 71 (pour partie)

En conséquence, il vous est proposé :

- D'APPROUVER la cession au garage Renault SANDARAN de la dite parcelle sise sur le lotissement Ausson-Ponlat dénommé Portes Pyrénées Comminges à Ponlat-Taillebourg, pour une superficie d'environ 1000m²
- D'AUTORISER le Président à signer l'acte authentique de vente, portant sur le bien immobilier susdésigné, avec le garage Renault SANDARAN ou toute personne habilitée par ce dernier,
- DIRE que cette cession se fera au prix de 8.33 HT le m² soit **10 € TTC le mètre carré**
- AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

POUR : 117

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**RENDU COMPTE DU PRESIDENT SUR LES DECISIONS
PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

2017-01	07/02/2017	Nomination régie recette cinéma site Boulogne sur Gesse		Caution 300 euros
2017-02	08/02/2017	Constitution régie recette transport public		Fonds caisse 240,00 euros
2017-03	08/02/2017	Constitution sous régie recette transport public – ligne 1 à 5		Fonds caisse 40,00 euros
2017-04	08/02/2017	Constitution sous régie recette transport public – ligne 6		Fonds caisse 40,00 euros
2017-05	23/02/2017	Constitution régie recette actions périscolaires et ALSH		Fonds caisse 100,00 euros
2017-06	23/02/2017	Constitution régie recette halte-garderie		Fonds caisse 30,00 euros
2017-07	23/02/2017	Constitution régie recette « ludothèque, bébéthèque »		Fonds caisse 30,00 euros
2017-08	23/02/2017	Constitution régie recette crèche collective « La Belle Etoile »		Fonds caisse 60,00 euros
2017-09	23/02/2017	Constitution régie recette crèche collective « Il était une fois »		Fonds caisse 60,00 euros
2017-10	23/02/2017	Constitution régie recette crèche familiale « lutins lutines »		Fonds caisse 60,00 euros
2017-11	23/02/2017	Constitution régie recette Médiathèque		Fonds caisse 50,00 euros

2017-12	02/03/2017	Constitution régie recette accueil périscolaire et extrascolaire Secteur des coteaux		Fonds caisse 320,00 euros
2017-13	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Agassac – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-14	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Anan – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-15	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Labastide-Paumès – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-16	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Molas – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-17	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Montbernard – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-18	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Montesquieu-Guittaut – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-19	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Puymaurin – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-20	02/03/2017	Constitution sous régie recette accueil périscolaire ALAE école primaire Saint-Laurent – secteur des coteaux		Fonds caisse 30,00 euros
2017-21	02/03/2017	Constitution régie recette restauration scolaire secteur des coteaux		Fonds caisse 450,00 euros
2017-22	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Agassac – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-23	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Anan – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-24	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Labastide-Paumès – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-25	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Molas – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-26	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Montbernard – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-27	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Montesquieu-Guittaut – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-28	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Puymaurin – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-29	02/03/2017	Constitution sous régie recette restauration scolaire Ecole primaire Saint-Laurent – secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-30	02/03/2017	Constitution régie recette service déchetterie secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-31	02/03/2017	Constitution régie recette service transport à la demande secteur des coteaux		Fonds caisse 50,00 euros
2017-32	07/03/2017	Constitution sous régie recette accueil ALSH site de Boulogne sur Gesse – secteur des coteaux		Fonds caisse 80,00 euros
2017-33	09/03/2017	Création dalle chapiteau parc des expositions	SARL GUILIANI	Offre de base + option 54 036,72 € TTC
2017-34	21/03/2017	Constitution régie recette Ludothèque intercommunale « La ronde des jeux »		Fonds caisse 40,00 euros
2017-35	21/03/2017	Constitution régie recette Office de Tourisme intercommunal de Montréjeau		Fonds caisse 80,00 euros
2017-36	16/03/2017	Constitution régie recette centre multi-accueil intercommunal « Carabistouille »		Fonds caisse 15,00 euros
2017-37		Constitution régie de recette Conservatoire de musique Guy Lafitte		
2017-38	20/03/2017	Création sous régie recette transport public - ligne Movibus		Fonds caisse 40,00 euros

2017-38	27/03/2017	Modification délibération n° 2016-1931 En date du 20 janvier 2016	SPL Midi Pyrénées Construction	
2017-39	18.04.2017	Acte constitutif régie de recettes parc des expositions		Fonds de caisse 200.00 €
2017-40	18.04.2017	Régie de recettes et d'avances aire de grand passage		
2017-41	18.04.2017	Contrat d'engagement	Serge Mestre	606.80 €
2017-42	02.05.2017	Régie de recettes Maison de l'Arboretum		Fonds de caisse 100.00 €
2017-43	02.05.2017	Régie de recettes buvettes manifestation€		Fonds de caisse 400.00 €
2017-44	02.05.2017	Régie de recettes communication de documents administratifs		Fonds de caisse 30.00 €
2017-45	02.05.2017	Régie d'avances menues dépenses		Fonds de caisse 600 € à 1 000 €
2017-47	27.03.2017	Signature nouvelles conventions ou avenants avec les éco-organismes	Eco emballages / Ocad3E Recyclum / Eco Folio Eco DDS / Eco Mobilier / Eco TLC	
2017-48	21.04.2017	Renonciation à l'exercice des pouvoirs de police administrative spéciale		
2017-49	10.05.2017	Cession d'un téléphone et de la ligne rattachée		265.52 €

**RENDU COMPTE DU PRESIDENT SUR LES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

DATE	N°	DESIGNATION	INFORMATIONS	MONTANT
04.04.2017	2017-68	Demande de subvention	Maison des services Boulogne sur Gesse	1 260 000,00 €
04.04.2017	2017-69	Demande de subvention	Maison de la Garonne	544 200,00 €
04.04.2017	2017-70	Demande de subvention	Musée de l'automobile	309 058,86 €
04.04.2017	2017-71	Demande de subvention	Zone de Ribero	382 501,00 €
22.05.2017	2017-110	Demande de subvention	Etude dynamisation centre-bourgs	24 000.00 €
22.05.17	2017-111	Versement subventions	Associations / demande 2017	
22.05.2017	2017-112	Versement subvention	BGE	5 529.59 €

*Avant de clôturer la séance, **LE PRESIDENT** fait part de la date retenue pour le prochain communautaire : 10 juillet 2017*

***MF DANFLOUS** fait part de ses remarques sur la communication de la communauté de communes : le site de la CCSG fonctionne toujours, c'est bien d'autant qu'on y trouve les informations de la 5C. Cependant, FACEBOOK a également été choisi pour communiquer, ce qui est regrettable puisqu'il s'agit d'un site marchand avec vente d'informations sur les utilisateurs. Il conviendrait, en attendant l'ouverture d'un site internet approprié, de créer un lien vers les sites des anciennes communautés de communes.*

***LE PRESIDENT** dit qu'un marché concernant toute la communication sera lancé en juillet.*

T POUZOL demande s'il est possible d'obtenir un état d'avancement du projet numérique du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

LE PRESIDENT dit que cette demande sera adressée aux services.

La séance est levée.